



## Conduite par un handicapé !

Par **Moujick**, le **05/05/2013** à **19:51**

Bonjour !

mon frère vient de récupérer son permis après 6 mois de suspension pour conduite en état d'ébriété ( pour la 2nd fois ) et 2 ans de rééducation après l'accident de la route qu'il a eu et qui a failli lui coûter la vie.

Cependant, nous sommes plusieurs à penser qu'il lui faudrait un véhicule adapté : il ne peut plus se servir de sa jambe droite ( les médecins avaient parlé d'amputation ), de son bras droit et ses facultés mentales ... ne sont pas au top.

Il ne veut pas en entendre parler. Son ex-amie a interdit à leurs petits enfants ( 7 et 11 ans ) de monter avec lui.

Quelle est la démarche sérieuse, responsable, citoyenne, à faire pour qu'il ne soit pas un danger pour les autres et pour lui-même ? Il a sa carte d'handicapé.

Est-ce la gendarmerie qui doit constater, relayée par un, des médecins ?

Merci pour votre réponse.